Image not found or type unknown

Formalites afin de repasser mon permis

Par **aristocar**, le **13/04/2016** à **07:23**

bonjour MAITRE
J ai rendu mon permis a la sous prefecture d Arcachon il y a un peu plus de 4 ans 3x 3 pour defaut de ceinture et un depassement de vitesse alors que c etait mon epouse qui conduisait mais le vehicule etait a mon nom et je n ai jamais fait opposition bref
a l epoque j avais passé les tests devant un medecin (qui n avait jamais vu ca une perte de permis idiote pour reprendre ses mots)tout s etait bien passé et ensuite j ai eu pas mal de soucis ma mere est tombée malade et le peu de temps qui me restait sorti du job je le passais avec elle.je suis prof de tennis mon club etait tout pres de chez moi l ecole de mes enfants pareil donc aucun besoin de vehicule hormis un vieux dax 50 qui necessite pas de permis.Désolé c etait un peu long j aimerais savoir sachant que j ai perdu le papier de la ss prefecture si je dois tout repasser.Evidement toutes les informations sont exactes
cordialement merci
PS les conditions ont changé désormais j ai besoin d un vehicule pour amener mes enfants au college qui se trouve bien plus loin

Par **Visiteur**, le **13/04/2016** à **10:14**

Bonjour,
vous avez fait l'objet d'un retrait de permis et pas d'une suspension... Donc retour case départ !? Auto-école et tout le toutim ! Et sinon perte de permis pour défaut de ceinture et dépassement de vitesse... y'avait pas autre chose ? Parce que les 12 points n'y sont pas ! mais bon...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés